

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 JUIN 2023 -

DÉCISION N° 23 - 05 - 030

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 26 avril 2023 s'est réuni le jeudi 15 juin 2023 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

### Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

### Excusés :

- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

### **Décision 3 : L'attribution du marché de nettoyage des locaux du centre départemental d'incendie et de secours de la Loire.**

La présente consultation a pour objet le nettoyage régulier des locaux et vitrages du centre départemental du SDIS42 avec la possibilité notamment de faire ponctuellement intervenir le prestataire pour le nettoyage mécanique des espaces extérieurs (parvis et allées, aires de détente, parkings, espaces verts...). A noter que sont inclus dans le périmètre du marché la fourniture des matériels et des produits nécessaires à la réalisation des opérations.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum correspondant au montant global annuel HT des prestations fixé à 89 000 euros.

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard de la **valeur technique** (pondération : 70 %) ainsi que du prix (pondération : 30 %).

Quatre entreprises ont fait parvenir une offre régulière dans le cadre de cette consultation. La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier en séance du 15 juin 2023.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 15 juin 2023 attribuant le marché de nettoyage des locaux du centre départemental d'incendie et de secours de la Loire, à l'entreprise **NP PRO**, sise 40 rue de Bruxelles – 69 100 VILLEURBANNE.

**Article 2 :**

La Présidente est autorisée à signer toutes les pièces du marché sous réserve de la production des attestations fiscales et sociales requises.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE